

Le 18 juin 2018

LE MAIRE DE SAINT-GEORGES-DU-BOIS,

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécutoire de l'Art. L.2121-10 du code Général des Collectivités Territoriales)

Madame, Monsieur,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Georges du Bois se réunira en séance ordinaire le :

*Lundi 25 juin 2018  
à 21 Heures 00  
@ la Mairie*

Vous remerciant de bien vouloir assister à cette séance,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

Le Maire,  
Jean GORIOUX



Ci-joint ordre du jour et pouvoir.

*Tourner SVP...*

**ORDRE DU JOUR :**

- 1 - Renouvellement de la ligne de trésorerie.
- 2 - Suppression d'un poste et création d'un poste d'adjoint administratif.
- 3 - Décision modificative : virement de crédit, budget principal  
opération n° 67 - Sécurité.
- 4 - Attribution du logement communal au 101 rue des Distilleries.
- 5 - Attribution d'une subvention au tennis club.

**LES DOSSIERS PEUVENT ETRE CONSULTES EN MAIRIE**

✂ \_\_\_\_\_

**POUVOIR**

Je soussigné \_\_\_\_\_

Agissant en qualité de \_\_\_\_\_

Empêché d'assister au \_\_\_\_\_

Qui se tiendra le \_\_\_\_\_

Donne pouvoir pour me représenter, émettre tout vote et signer tout document

A M \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
Signature (1)

(1) faire précéder la signature de la mention manuscrite "BON POUR POUVOIR"